

Le 27/11/2020

Avis aux porteurs de part du prospectus du FCP DNCA EURO SMART CITIES:

Catégorie de part	Code ISIN
R (C)	FR0010573782
R (D)	FR0010582510
N (C)	FR0013439999
N (D)	FR0013440005
I (C)	FR0010582478
I (D)	FR0010582494
M (C)	FR0010582502
M (D)	FR0010582486

Nous informons les porteurs de parts du FCP DNCA Euro Smart Cities (ci-après le « **FCP** ») que dès le 27 novembre 2020, les commissions de souscription non acquise au FCP des parts N (codes ISIN : FR0013441367 et FR0013441383) vont être introduite à hauteur de 3% maximum.

Cette modification intervient dans un objectif d'harmoniser la politique de distribution des parts destinées aux investisseurs personnes physiques, en alignant les commissions de souscription des parts N sur celles des parts R.

Les autres modalités du fonds demeurent inchangées.

La documentation juridique (documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et prospectus) du FCP décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International

« Service Clients »

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS

ou de ClientServicingAM@natixis.com